



La Lettre des Amis de la Bertais-Vassot

Octobre 2023

Dans ce numéro, vous lirez un compte-rendu de la 31^{ème} Assemblée Générale des Amis de La Bertais-Vassot, les informations concernant les principales activités de la saison et un rappel des conditions d'adhésion à l'Association... À cet égard, si vous ne l'avez pas fait sur place le jour de l'AG, pensez à renouveler dès à présent votre adhésion, soit à l'aide du coupon joint, soit en utilisant le module de règlement en ligne, comme expliqué à l'avant-dernière page de cette Lettre.

Nos prochains courriers ne seront en effet adressés qu'aux personnes à jour de leur cotisation...

Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2023

Ce dimanche 1er octobre, nous étions près de soixante-dix à assister à la 31^{ème} Assemblée Générale des Amis de la Bertais-Vassot. Un record de participation inédit qui n'était évidemment pas sans rapport avec la présence de notre invitée d'honneur Colette Roumanoff. A noter que cette année, la possibilité offerte de suivre cette AG en visioconférence n'a pas été activée, faute de demandes. Tant mieux d'un certain côté car la fréquentation physique de l'ashram reste un élément majeur d'une vraie sadhana. Ceci étant, nous allons garder « sous le coude » cette possibilité de façon à pouvoir y refaire appel si d'aventure les conditions sociales venaient à nouveau à nous empêcher de nous réunir physiquement une autre année...

L'association comptant à ce jour près de 140 membres, voici pour les 70 absents, un résumé des rapports moral et financier qui ont été soumis à l'approbation des participants ainsi que ci-dessous la présentation des membres du nouveau Conseil d'Administration élu à cette occasion.



De gauche à droite au premier rang : Magali Moisy-Viard, Isabelle Duval, Cécile Hulin, Thérèse Garancher, Frédéric Louvier et Joël Caillerie. Au second rang : Karinne Le Guern, Hélène Arnaudet, Christophe Bégot, et Marc Frélaud. A noter que Paul Payre, bien qu'absent, était aussi candidat à ce mandat et fait donc bien partie du nouveau CA qui compte donc désormais onze membres.

1) Rapport moral de Thérèse (extraits)

En introduction, je voudrais vous dire que selon moi, toute la saison passée a été dynamisée par le grand événement que nous avons célébré ensemble il y a tout juste un an : les trente ans de notre ashram. J'en veux pour preuve le très bon taux de fréquentation de nos différentes activités qui s'est entre autres reflété par un nombre d'adhérents s'approchant du record absolu de 2011 (l'année de la dernière visite d'Arnaud à La Bertais).

Avant d'entrer dans plus de détails, et comme chaque année, les membres du Conseil d'Administration tiennent par ma voix à remercier chaleureusement toutes les personnes qui les ont secondés durant cette année remarquable, en s'impliquant activement à leur côté dans la marche de l'association. Je voudrais en particulier citer ici les accompagnants bénévoles des séjours (Eliane G, Christine M, Yann K...), le comité de rédaction du blog (Georges et Mireille M, Sandrine C...), les personnes qui se sont régulièrement rendues disponibles pour les courses, certains travaux ou démarches administratives (Brigitte M, Murielle S, Sandrine G., Aurélie T, Vincent M...). Que ceux que j'oublie dans cette liste ne m'en tienne pas rigueur, leur aide n'en a pas été moins précieuse !

Bien sûr, mes remerciements en notre nom à tous vont aussi et d'abord à Yann et Anne-Marie, qui, par la remarquable continuité de leur implication malgré les années qui passent, restent les garants de la pérennité et de la fécondité de tout ce qui se vit à La Bertais dans l'optique de la Voie d'Arnaud et de Swâmiji.

Rétrospective des activités de la saison 2022-2023 :

Les activités de la saison écoulée ont concerné 138 adhérents : 75 avec le statut d'ami (+6), 63 avec le statut de sympathisant (-1). Je renvoie ceux qui ne sont pas familiers avec cette distinction à la dernière page de cette Lettre où ils pourront lire à quoi elle correspond concrètement.

- **La journée méditation** du 18 septembre 2022 : 28 personnes y ont participé, selon un protocole qui tenait encore compte des précautions liées au Covid. Moyennant quoi, nous n'avons eu aucun problème sanitaire et chacun a pu tirer le meilleur parti de ce grand « classique » de La Bertais.

- **La fête des 30 ans de la Bertais** du samedi 1er octobre 2022 : Comme déjà dit, cette fête a été un point d'orgue dans la vie de notre association qui en a été dynamisée ensuite toute la saison. Pour se remémorer cette journée, le mieux est de vous référer à la Lettre compte-rendu du mois d'octobre de l'an passé ainsi qu'aux différents articles publiés sur le blog à cette période (je vous recommande en particulier le diaporama publié le 20 octobre ainsi qu'à sa suite, le petit film sur l'état de La Bertais lors de son acquisition).

- **L'AG du 2 octobre** : 45 personnes ont participé à cette 30^{ème} Assemblée générale qui avait commencé par la projection du film « Une femme remarquable », relatant la vie et l'œuvre de Tenzin Palmo, nonne bouddhiste à qui l'association avait souhaité faire une donation significative, en remerciement à « l'Univers » pour les trente ans d'existence de notre ashram. Pour plus de détails, se référer à nouveau à la lettre de la Bertais d'octobre 22 ou aux articles du blog publiés à cette période.

- **Les séjours résidentiels** : Ils restent la première raison d'être de la Bertais et ont connu une belle fréquentation, avec souvent une liste d'attente. Une nouveauté cette année qui semble avoir été bien accueillie et avoir été très profitable aux retraitants : deux séjours de 10 jours « non-stop » ont eu lieu (un à Noël et un autre en février). Ce qui fait que si, à la demande de Yann et Anne-Marie, le nombre de séjours programmés a baissé (11 au lieu de 13), le nombre de « journées » de séjours n'a lui que très peu diminué (4 jours en moins sur l'année). Cette formule, qui fait partie des aménagements permettant un début d'allègement de la charge de travail de nos animateurs, va donc être reprise cette année...

- **Le Groupe de Soutien à la Mise en Pratique (GSMP)** : Toujours dans l'idée de diminuer un peu la charge de Yann et Anne-Marie, le nombre de participants a été limité à 28 personnes (4 sous-groupes de 7). Cet aménagement ayant lui aussi donné satisfaction, il va être reconduit cette année...

- **Les samedis après-midi « séva »** : Ces demi-journées qui ont lieu les veilles des regroupements du GSMP sont essentielles au maintien en bon état de la propriété. Or, celles-ci ont connu une désaffection notable et nous nous sommes trop souvent retrouvés à un tout petit nombre (3 ou 4 personnes), alors que les tâches d'entretien de la propriété n'ont nullement décréu. Comme vous le lirez dans la suite de cette Lettre, pour la saison qui vient, nous avons des propositions nouvelles à vous faire pour tenter de remédier à ce problème...

- Le séminaire des 25 et 26 mars avec Thierry Martin et Mirabaï :

Autre temps fort de la saison écoulée : les interventions très impliquées de Thierry et Mirabaï. Elles ont été particulièrement inspirantes pour les 70 participants du séminaire. Souhaitons qu'il en soit de même lors de la venue de nos prochains invités (cf. suite de la Lettre).

Autres aspects de la Bertais :

* **La dynamisation du blog :** En début de saison dernière, un « comité de rédaction » avait été mis sur pied pour seconder Mireille, Georges et Yann dans la gestion de cet outil de communication. Celui-ci a donné quelques résultats en début de saison, mais s'est ensuite un peu « essoufflé ». Souhaitons qu'il retrouve un deuxième élan, car nous sommes nombreux à apprécier le lien que ce blog permet d'entretenir entre nous, même si nous ne nous rendons pas toujours bien compte du travail que cela implique de le maintenir actif. Si, pour cette saison, vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à proposer votre aide à Mireille ou à Yann, en particulier en rédigeant vous-même des articles...

Je rappelle à ceux qui rejoignent l'association cette année qu'une excellente façon de découvrir la richesse de ce blog est de faire l'acquisition du livre que nous avons édité l'an passé « Les Pépites du Blog, tome 1 ». Il s'agit d'un ouvrage publié en interne, donc non disponible dans le commerce. Profitez d'une prochaine venue à La Bertais pour le consulter et, peut-être, faire l'acquisition de l'un des derniers exemplaires disponibles...

Un dernier point à ce sujet : la parution du tome 2 de ces « Pépites », initialement prévue pour la présente AG, n'a pu être menée à bien. Le manuscrit est cependant bien avancé et il y a donc quelque espoir de le voir paraître au courant de l'année 2024...

* **La sous-location de la Bertais :** Notre lieu est très apprécié par les personnes qui sous-louent ponctuellement nos locaux. Ceci concerne en priorité les professeurs de yoga, de méditation, de taïchi... ainsi que les animateurs en développement personnel, étant entendu que nous n'accueillons que des activités ayant suffisamment de points communs avec la finalité de La Bertais. Si vous êtes vous-même en situation d'avoir besoin d'un lieu inspirant pour telle ou telle de vos animations, n'hésitez pas à me contacter à ce sujet...

C'est un fait, cette activité annexe représente une source de revenus complémentaires bien utiles à l'équilibre du budget de l'association comme vous le montrera le rapport financier du trésorier.

* **Location du gîte :** Dans un esprit semblable, je rappelle aussi qu'il est toujours possible de louer notre gîte aménagé, cela bien entendu en dehors des périodes d'activités de l'association. Vous pouvez donc prévoir d'y faire une halte, une retraite, ou même d'y passer des vacances en famille (4 couchages). Là aussi, n'hésitez pas à me contacter à ce sujet...

* **Le cours hebdomadaire de yoga :** Ce cours qui est toujours animé par Yann le mercredi soir connaît un succès qui ne se dément pas. Outre l'apport financier complémentaire qu'il représente lui aussi, il permet de contribuer à la bonne intégration de notre association dans le tissu social local.

Et pour terminer ce rapport moral, permettez-moi d'évoquer la mémoire d'Edmonde Noël qui vient de quitter ce monde. Vous êtes nombreux et nombreuses à l'avoir bien connue. Et ce depuis fort longtemps pour certains et certaines puisqu'elle était un membre fondateur de notre Association, qu'elle y a pris une part active durant de longues années en tant qu'élue au CA, et que jusqu'à la fin, elle est restée très impliquée et concernée par notre Chemin.

Nous avons été informés trop tard de son décès pour pouvoir offrir des fleurs au nom de l'Association lors des obsèques. Aussi avons-nous eu envie de trouver un autre geste pour marquer notre affection. Ainsi, nous avons eu connaissance de la possibilité de faire planter un arbre à la mémoire d'Edmonde à travers une association spécialisée appelée « Dans nos cœurs ». Nous avons choisi un chêne. Le message suivant sera bientôt inscrit à son pied :

"Nous plantons cet arbre pour rendre hommage à notre sœur sur le chemin. Avec cet arbre, Edmonde, nous te portons dans nos cœurs. Puissent ton souvenir et ton énergie s'y enraciner. Qu'il apporte tous ses bienfaits à chaque personne qui s'y abritera. Qu'il contribue à la sauvegarde de la terre, notre maison commune."

Vous pouvez retrouver une évocation d'Edmonde sur le blog, à travers deux articles récents respectivement écrits par Mireille et par Christine.

2) Le rapport financier de Joël (résumé)

Mauvaise nouvelle : l'exercice 2022-2023 présente un résultat final fortement négatif de -12.181 €

L'analyse de ce déficit permet cependant d'en tempérer l'importance, car il vient pour une bonne moitié de dépenses ponctuelles qui ne se reproduiront pas la saison prochaine, telles :

- La donation exceptionnelle de 3000 € au monastère bouddhiste de Tenzin Palmo (décidée l'an dernier dans le cadre de la célébration des trente ans de La Bertais, mais qui n'a été effectivement décaissée qu'au début de cet exercice comptable).

- L'excédent de salaire de 3000 € ponctuellement versé à Yann (qui vient effacer la dette antérieure de l'association à son égard).

On peut donc estimer à environ 6000 € le déficit lié au fonctionnement courant de l'association, ce qui reste une somme importante, mais déjà à la fois plus facile à comprendre et aussi, espérons-le, plus facile à juguler la saison prochaine.

En attendant et au terme de cet exercice 2022-2023, la réserve de trésorerie s'élève à 15.959 €, ce qui représente une avance d'un peu moins de trois mois de fonctionnement.

Devant cette situation et pour éviter de pénaliser indistinctement tous les adhérents, y compris ceux qui n'utilisent qu'à minima les services de l'association, le CA a opté pour le maintien du tarif antérieur des cotisations et de l'hébergement et n'a augmenté que les montants indicatifs proposés pour les animations. Concernant les cotisations et l'hébergement, le rappel des montants applicables pour la saison 2023-2024 se trouve dans l'**appel de cotisation** présent à la fin de cette Lettre.

Et en ce qui concerne les donations proposées pour l'animation, le relèvement du tarif indicatif est le suivant : la journée de séjour avec entretien ou l'ying est désormais de 70 €/jour et les rencontres GSMP de 60 € par session.

Par ailleurs, et pour faire face à la poursuite prévisible de l'inflation (en particulier en ce qui concerne l'électricité et le fuel), le CA renouvelle le procédé mis en place il y a déjà 4 ans, chaque membre étant invité, lors du règlement de son adhésion, à faire une donation libre, en complément de sa cotisation de base. Pour information, cette opération a rapporté 1400 € à l'association la saison dernière, soit une moyenne théorique de 10 € par membre. Ce serait vraiment utile que nous arrivions collectivement à doubler cette somme cette saison !

Enfin et pour mémoire : une possibilité de modulation du prix de la cotisation de Membre Ami existe pour les personnes qui se sentent *moralement très investies à La Bertais*, mais qui rencontrent *une difficulté objective* à supporter intégralement le coût de la cotisation. Dans un tel cas, les personnes concernées sont invitées à *fixer elles-mêmes en conscience le montant de leur cotisation de Membre Ami* (montant qui devra néanmoins être supérieur au montant d'une cotisation de Membre sympathisant).

3) Élection du nouveau Conseil d'Administration :

Selon les statuts de notre association, le mandat des administrateurs est de deux ans (renouvelable) et nous devons cette année procéder à de nouvelles élections. Les dix membres sortants étaient candidats à un nouveau mandat et ils avaient demandé à une nouvelle personne -Magali Moisy Viard- de se porter volontaire pour venir renforcer l'équipe. Après s'être présentées tour à tour à l'auditoire, ces personnes ont été élues à l'unanimité. En première page, la photo prise à l'issue du scrutin vous permet de les identifier (à l'exception de Paul Payre, qui était absent, mais qui continue à être membre du CA).

Ce nouveau Conseil d'Administration s'est réuni le 4 octobre pour élire formellement son Bureau. Si ce n'est la petite permutation entre Cécile et Frédéric, celui-ci reste inchangé :

Présidente : *Thérèse Garancher* ; Vice-présidente : *Hélène Arnaudet*

Trésorier : *Joël Caillierie* ; Trésorière adjointe : *Karinne Le Guern*

Secrétaire : *Frédéric Louvier* ; Secrétaire adjointe : *Cécile Hulin*

Membres administrateurs : *Christophe Bégot, Isabelle Duval, Marc Frélaut, Magali Moisy Viard, et Paul Payre.*

La présidente et le trésorier :
Thérèse Garancher-Gautier et Joël Caillierie.

Les interventions de Yann et Anne-Marie

À la suite de cette AG statutaire, Anne-Marie et Yann ont pris successivement la parole en fin de matinée.



Anne-Marie a, en particulier, présenté trois nouveautés en matière d'animation.

La première : suite à une accumulation de nouvelles demandes, ils se sont résolus à créer un cinquième sous-groupe de participants au GSMP. Animé par Anne-Marie, ce sous-groupe supplémentaire se réunira les **six samedis après-midi** précédant les rencontres du dimanche des quatre autres sous-groupes (voir les dates à la rubrique suivante).

A l'issue de la rencontre de dimanche, l'ensemble des cinq sous-groupes se sont retrouvés « complets » et il n'est en principe plus possible d'en rejoindre un pour cette saison. Cependant, les personnes qui voudraient encore se porter candidates peuvent téléphoner à Yann et Anne-Marie qui les inscriront sur une liste d'attente et

les préviendront en cas de désistement.

Seconde nouveauté : ces mêmes samedis, Yann proposera, en parallèle à la réunion du 5^{ème} sous-groupe GSMP, un atelier **d'initiation à la philosophie hindoue** (études de morceaux choisis des textes classiques et mise en relation avec l'enseignement de Swâmiji). Cet atelier sera donc accessible à tous les membres de l'association présents au séva du début de l'après-midi ainsi qu'à ceux qui souhaiteraient rejoindre ce groupe au moment du thé. Par ailleurs, suite à plusieurs demandes exprimées dimanche, une retransmission vidéo de cet atelier sera peut-être organisée pour les personnes habitant trop loin de la Bertais pour pouvoir y participer en présentiel (voir détails pratiques et dates à la rubrique suivante).

Troisième annonce d'Anne-Marie : étant donné que certains travaux d'entretien (comme la peinture, le carrelage ou certains travaux de plomberie ou d'électricité...) ne peuvent se faire pendant les périodes d'activité de l'ashram, des journées « spécial bricolage » vont être organisées deux ou trois fois dans l'année à des dates où la Maison est inoccupée. A noter cependant que ces journées seront conduites dans l'esprit de de La Bertais (méditation introductive, travail manuel dans la vigilance, tour de groupe conclusif sur le vécu intérieur de chacun en fin de journée). Frédéric Louvier ayant accepté de piloter ces journées spéciales, il vous présente le programme de la toute première, à la rubrique suivante...

Enfin Anne-Marie a levé le voile sur les invités de la saison à venir : nous recevrons d'abord la visite d'Emmanuel Desjardins (peut-être accompagné de Fabienne) le week-end des 10 et 11 février 2024. Et suite à l'accueil enthousiaste de la proposition faite par Colette Roumanoff à la fin de son intervention de dimanche, une date a été prise pour la faire revenir les 6 et 7 avril prochain afin qu'elle puisse animer à La Bertais un atelier « spécial relations ». Les informations complémentaires concernant ces deux rendez-vous importants vous seront données dans les prochaines Lettres.



Yann, quant à lui, a commencé son intervention en dressant un bilan positif de la réorganisation de sa charge de travail qui avait été mise en place à sa demande l'an passé (onze séjours résidentiels au lieu de treize, cinq entretiens quotidiens au lieu de six durant ceux-ci, et un participant de moins dans chaque sous-groupe GSMP). Satisfait de ce petit allègement, il envisage donc de continuer sur le même rythme durant les trois ou quatre années qui viennent. Sauf imprévu, ce n'est qu'après ses 75 ans qu'il envisagera de diminuer à nouveau d'un cran sa charge de travail. Yann et Anne-Marie ont souhaité faire part de ces considérations pratiques pour donner une perspective aux personnes actuellement engagées dans un travail individuel à La Bertais ou qui vont l'être prochainement. Que chacun prenne en compte cette

donnée temporelle pour planifier la fréquence de ses séjours, sachant que ceux-ci ne seront pas indéfiniment possibles...

Ensuite, Yann a fait une brève mais inspirante intervention sur le thème de l'urgence qu'il y a à mettre la perspective de l'Eveil au centre de nos priorités. Sa prise de parole ne pouvant pas être facilement résumée, nous vous donnons rendez-vous sur le blog où il sera bientôt possible de la lire ou de la réécouter...

L'intervention de Colette Roumanoff du dimanche après-midi



Le dimanche après-midi, en prenant comme point de départ son dernier ouvrage « L'impermanence heureuse », Colette nous a livré un témoignage très vivant, fourmillant d'anecdotes se rapportant à sa relation intime avec Swâmiji, ainsi qu'à la façon dont l'Enseignement imprègne depuis lors son quotidien. En grande partie improvisé, le propos de Colette a laissé une large place à l'interaction avec l'auditoire et de ce fait, il n'est pas possible d'en faire un résumé ici. Vous trouverez sur le blog un petit reportage photo agrémenté de commentaires inspirants qui, couplé à la lecture du livre, donneront aux absents une bonne idée de ce temps fort. Et comme déjà dit, nous avons pris date avec Colette qui reviendra les 6 et 7 avril 2024 pour animer à notre intention un atelier sur la relation. Celui-ci, tiré de son expérience théâtrale, donnera lieu à une série d'exercices mettant en œuvre de façon concrète les principes même de l'enseignement de Swâmiji...

Les activités à venir

1. Séjours résidentiels et travail sur l'inconscient (lvings)

Pour mémoire, rappelons que ces séjours s'adressent en priorité à ceux et celles qui souhaitent bénéficier d'entretiens individuels, soit pour faire un travail de mise au jour de l'inconscient (*lying*), soit pour approfondir les autres aspects de l'enseignement issu de Swâmi Prajnânpad (*sitting*). Cependant, il est aussi tout à fait possible de participer à ces séjours en tant que simple retraitant.

Dates proposées jusqu'en août 2024 :

1er séjour : du lundi 23 octobre à 9h30 au samedi 28 octobre vers 18h30.

2ème séjour : du lundi 30 octobre à 9h30 au samedi 4 novembre vers 18h30.

3ème séjour (10 jours en continu) : du jeudi 28 décembre à 9h30 au samedi 6 janvier **2024** vers 18h30.

4ème séjour (10 jours en continu) : du lundi 26 février à 9h30 au mercredi 6 mars vers 18h30.

5ème séjour : du lundi 15 avril à 9h30 au samedi 20 avril vers 18h30.

6ème séjour : du lundi 22 avril à 9h30 au samedi 27 avril vers 18h30.

7ème séjour : du lundi 29 avril à 9h30 au samedi 4 mai vers 18h30.

8ème séjour : du lundi 17 juin à 9h30 au samedi 22 juin vers 18h30.

9ème séjour : du lundi 29 juillet à 9h30 au samedi 3 août vers 18h30.

10ème séjour : du lundi 5 août à 9h30 au samedi 10 août vers 18h30

11ème séjour : du lundi 12 août à 9h30 au samedi 17 août vers 18h30

À chaque fois, possibilité d'arriver sur place dès le soir précédant le séjour et/ou de rester dormir sur place le soir après la fin du séjour.

Réservation : Les inscriptions aux différents séjours se font auprès de Paul Payre qui se tient à votre disposition du lundi au vendredi entre 16h et 18h sur le numéro de téléphone dédié : le 06 41 66 67 59 (en dehors des plages de permanence, laissez votre message sur le répondeur téléphonique).

Conditions de participation : Rappelons que, selon Arnaud, *pour être fructueux, les lyings doivent être entrepris de façon quotidienne sur le laps de temps le plus long possible* (lui-même étant resté trois mois d'affilée auprès de Swâmiji). C'est pourquoi il n'est pas possible de faire des lyings sans séjourner au moins pour une semaine entière à la Bertais. C'est aussi pourquoi les séjours sont désormais programmés soit sous le format condensé de 10 jours en continu, soit par tranche de deux ou de trois semaines consécutives, de telle sorte que vous puissiez faire des séjours de plusieurs semaines à suivre.

Par contre, en ce qui concerne les entretiens de clarification (sittings), leur nombre et leur périodicité étant fonction de la nécessité de chacun, il est possible, pour ce type de travail, d'envisager un séjour plus court. En outre, il est aussi possible de participer aux séjours résidentiels comme simple "retraitant", c'est-à-dire en bénéficiant des activités collectives (méditations, écoutes de causeries, réunions de partage et d'enseignement, etc.) sans avoir d'entretien individuel. Dans ces deux derniers cas (travail individuel sous forme de sittings ou retraite sans entretien), des séjours de moins d'une semaine sont envisageables, mais il vous est alors demandé de bien faire coïncider soit votre arrivée soit votre départ avec les dates communes.

Exemple, *1er cas* : une arrivée libre implique un départ le samedi en fin d'après-midi.

2ème cas : une arrivée le lundi matin permet un départ libre.

À noter : Les personnes n'ayant encore jamais fait de séjour de travail individuel à La Bertais doivent demander à Paul la brochure spécifique de présentation de ces séjours où elles trouveront toutes les informations complémentaires (programme quotidien, participation financière, etc.).

2. Groupe de soutien à la mise en pratique (GSMP) :

Pour la 26ème année consécutive, la participation à un groupe dit "de soutien à la mise en pratique" est proposée à ceux et celles qui en sentent la nécessité. Rappelons que cette activité implique une assiduité des participants à l'ensemble des six rencontres. Comme annoncé précédemment, cette activité aura aussi lieu désormais pour un des sous-groupes le samedi après-midi.

Attention : suite à l'AG les cinq sous-groupes actuellement existants sont complets et nous ne pouvons plus accepter de candidatures supplémentaires...

Dates et heures des six rencontres de la saison :

Pour les 4 sous-groupes du dimanche, de 10h à 18h les **15 octobre, 10 décembre, 28 janvier, 24 mars, 19 mai, et 30 juin**. Merci d'être sur place **vers 9h45**, car la rencontre commence **à 10h précises**.

Pour le sous-groupe du samedi, de 14h30 à 19h30 les **14 octobre, 9 décembre, 27 janvier, 23 mars, 18 mai, et 29 juin**. Merci d'être sur place **vers 14h15**, car la rencontre commence **à 14h30 précises**.

Nota bene : comme d'habitude, la participation à ce groupe **est réservée aux personnes qui adhèrent à l'association des Amis de La Bertais en tant que « membre ami »** (cf. la rubrique « Adhésion à l'Association », à la fin de cette Lettre). Par ailleurs, le tarif indicatif de base pour cette animation est de 60€ par rencontre.

3. Les samedis « séva » et « atelier d'initiation à la philosophie hindoue »

Une première animation de ce type aura lieu **le samedi 14 octobre** sous la forme d'un après-midi de travail manuel partagé avec le sous-groupe GSMP présent, suivi après le thé, de l'atelier d'initiation à la philosophie hindoue proposé cette saison par Yann. Au programme de la rencontre :

- Tour d'horizon des principaux textes traditionnels de la philosophie hindoue.
- Vie et œuvre de Shankara, le maître fondateur de l'advaita védânta.
- Lecture et partage autour de l'un de ses écrits les plus célèbres : le poème spirituel appelé « Six stances à propos du Soi » (âtma-shatkam).

S'il y a un nombre suffisant de demandes, une retransmission vidéo (via Zoom) sera organisée pour les membres les plus éloignés géographiquement de La Bertais. Si vous êtes concerné(e), merci de vous manifester en choisissant cette option lors de votre inscription.

Sinon, pour les présents à cet après-midi, accueil sur place à partir de 14h15 pour un début des activités à 14h30 précises.

Les inscriptions, tant en présentiel qu'en distanciel, se font uniquement en ligne via le lien présent la page d'accueil de notre site.

En cas de difficulté technique à utiliser ce moyen, vous pourrez vous faire aider par Joël Caillerie en l'appelant au 06 75 05 96 46, les jours ouvrables, de préférence entre 9h et 11h.

Les personnes qui assistent à la rencontre GSMP du lendemain peuvent aussi demander à dîner et à être hébergées sur place le samedi soir (repas payant au tarif habituel, hébergement gratuit pour les participants au chantier, payant pour les autres).

Si l'initiative rencontre un intérêt suffisant, il est prévu que cet atelier soit reconduit à chacun des autres samedis du GSMP (9 décembre, 27 janvier, 23 mars, 18 mai, et 29 juin).

Sachez enfin que contrairement au GSMP, cet atelier du samedi après-midi est ouvert à tous les membres de l'Association qu'ils soient « amis » ou « sympathisants ». La participation financière se fera par donation libre (tarif indicatif, 20€ par rencontre).

4. Les journées « spécial gros travaux »

En marge de l'entretien courant de la propriété, La Bertais a besoin de certains travaux « de fond » qui ne peuvent pas être entrepris durant les périodes d'activité. Nous avons donc eu l'idée d'organiser cette saison quelques journées « spécial grands travaux ». En l'absence de Yann et Anne-Marie (qui vont déjà travailler 6 samedis après-midi de plus), celles-ci seront pilotées par Frédéric Louvier, expert en gros bricolage (il a construit lui-même sa maison).

Il propose donc à tous ceux qui veulent donner un peu de temps à notre ashram une première journée de ce type le samedi 18 novembre. Au programme, le chaulage des murs de la cuisine et du salon. Il s'agit d'une tâche qui ne demande pas de compétence particulière (on barbouille les murs à la brosse ou au gros pinceau avec du lait de chaux). Cela pourrait donc se faire dans la journée si on est assez nombreux à y participer. S'il y a des personnes avec des aptitudes avérées dans un autre domaine (couture, carrelage, électricité, etc.) d'autres tâches plus techniques pourront leur être proposées en marge de ce chantier « peinture ».

Voici le planning de cette journée, qui, au niveau de l'ambiance, sera vécu comme une journée d'ashram à part entière.

9h45 : Accueil ; 10h : Méditation introductive ; 10h30 : Mise en route du chantier ; 13h : Repas tiré du sac ; 14h30 : Reprise du chantier ; 17h : Thé convivial ; 17h30 : Tour de groupe et méditation conclusive ; 18h : Clôture et départ.

Les personnes venant de loin peuvent prévoir de loger gratuitement sur place, tant le vendredi soir que le samedi soir, mais elles devront prévoir d'être autonomes pour leurs repas.

Pour vous inscrire à cette journée « spécial karma-yoga » merci d'utiliser le lien HelloAsso spécifique qui figure sur la page d'accueil de notre site.

À propos des différents « services en ligne » proposés par notre Association

Pour recevoir les courriers de l'Association par mail, se connecter à la partie privée du site de la Bertais et/ou régler votre cotisation en ligne :

Concernant le règlement de votre cotisation : comme expliqué oralement le jour de l'AG, vous pouvez régler votre cotisation directement par carte bleue, via la page du site consacrée aux **services en ligne**.

Mais, comme il n'est pas possible de faire des paiements fractionnés par ce biais, ceux et celles qui souhaitent étaler le règlement de leur cotisation « ami », doivent obligatoirement payer par chèques bancaires (4 chèques de 60€ à remettre ou à adresser directement au trésorier -sans passer par HelloAsso).

Une fois à jour de votre cotisation, n'oubliez pas de faire une demande d'accès aux différents services électroniques offerts par l'Association, *ceci même si, l'an dernier, vous aviez déjà fait cette démarche*. En effet l'accès à ces services (routage électronique de la lettre, accès au blog associatif, newsletter hebdomadaire) doit être réinitialisé à chaque début de saison, ceci pour éviter que des personnes qui ne souhaitent pas renouveler leur adhésion continuent à en bénéficier malgré elles...

- Concernant le routage de la Lettre de l'Association : comme les années passées, vous recevez ce premier courrier de la saison sous forme « papier ». Ceci est une décision du CA qui souhaite s'assurer que les informations importantes contenues dans cette Lettre de rentrée arrivent bien à destination de tous et qu'en particulier les personnes absentes à l'AG disposent bien des informations nécessaires leur permettant de procéder au renouvellement de leur adhésion.

Pour les courriers suivants, vous aurez le choix, comme l'an passé, entre le routage papier ou le routage électronique. Mais, pour bénéficier du routage électronique, il vous faut en faire *expressément la demande* via la page du site consacrée aux **services en ligne**. Vous recevrez alors sous 24h à 48h un message électronique de Frédéric Louvier vous confirmant que votre demande aura été prise en compte.

- **De la même façon, pour pouvoir accéder au blog** (ainsi facultativement qu'à l'envoi du mail hebdomadaire contenant un résumé des derniers articles parus...), il vous faut en faire *expressément la demande* via la même page dédiée du site. ATTENTION : si vous disposez déjà actuellement d'un accès au blog, sachez que **celui-ci va être suspendu début novembre**. Il ne sera réactivé (avec le même identifiant et le même mot de passe) qu'APRÈS que vous aurez coché la case ad hoc sur le formulaire électronique du site puis reçu confirmation de votre abonnement par Frédéric Louvier.

- **Même chose enfin pour les personnes qui n'ont pas encore d'accès au blog, mais qui souhaitent en avoir un cette saison** : cela ne leur sera possible qu'après en avoir *fait la demande en ligne* et avoir ensuite reçu de Frédéric Louvier les instructions pour se connecter (identifiant et mot de passe).

Adresse de la page web permettant de gérer votre accès aux services en ligne de l'Association :

<<http://www.labertais.org/services-en-ligne/>>

Consultation de la partie publique du site

Par ailleurs, la partie publique du site web de La Bertais reste accessible pour tous à l'adresse habituelle : <http://www.labertais.org>

Cette partie publique permet d'accéder rapidement à une présentation synthétique des animations de la saison incluant leurs dates respectives. N'hésitez pas à y avoir recours chaque fois que vous cherchez un renseignement pratique.

Et si vous deveniez co-proprétaire de La Bertais !

Rappelons que, sur le plan matériel, les locaux dont dispose notre association existent grâce à la Société Civile immobilière « La Bertais » propriétaire des lieux, dont nous sommes locataires.

Celle-ci regroupe une petite cinquantaine de personnes qui ont accepté de placer une partie de leur épargne dans cette S.C.I. Et tout naturellement, il arrive chaque année que quelques sociétaires souhaitent revendre les parts qu'ils détiennent de façon à récupérer leur argent pour d'autres usages. C'est ainsi que cette année, trois des co-proprétaires actuels sont vendeurs. Il y a ainsi 320 parts à céder, pour une valeur globale de 13.440€.

Si vous avez de l'argent disponible à placer (investissement initial minimum de 50 parts, soit environ 2.100€), vous rendrez service à ces personnes en acceptant de leur racheter tout ou partie des parts sociales proposées à la vente. De votre côté, vous réaliserez un placement financier sain, qui génère une plus-value annuelle de l'ordre de 3% avant impôts. Attention, du fait des frais de transaction, il faut habituellement garder les parts durant au moins trois ans pour obtenir un rendement positif à la revente.

Pour plus de renseignements, merci de contacter le gérant de la S.C.I, Christophe Bégot, au 06 99 20 32 13.

Adhésion à l'Association

Si vous souhaitez recevoir les prochains numéros de cette Lettre, pensez à régler au plus vite votre cotisation à l'association "Les Amis de La Bertais" pour la présente saison. *Il n'y aura pas de rappel !*

Au sujet des différents modes d'adhésion :

Vous êtes récemment entré en contact avec notre Association ; ou encore, ancien adhérent, vous souhaitez maintenir votre lien avec les Amis de La Bertais-Vassot. Dans les deux cas, nous vous invitons à lire les explications suivantes pour vous aider à choisir le mode d'adhésion correspondant le mieux à votre degré d'engagement et à nous retourner ensuite la demande d'adhésion figurant sur le coupon-réponse ou à effectuer cette démarche en ligne sur la page dédiée de notre site.

En effet, nos statuts prévoient l'existence de deux types d'adhérents en rapport avec le degré d'implication de chaque membre dans notre groupe. Il vous appartient donc d'opter pour l'une des deux qualités explicitées ci-dessous, option valable pour toute l'année en cours.

1) Membre ami : Membre qui souhaite participer régulièrement aux activités proposées par l'Association et/ou qui souhaite assumer une coresponsabilité dans le financement de son fonctionnement. Le Membre Ami règle une cotisation annuelle minimale de **240 €***.

Celle-ci est payable par chèque (et peut alors être fractionnée en 4 chèques de **60 € chacun** encaissés au début des mois **d'octobre**, de **janvier**, d'**avril** et de **juillet**). Elle peut aussi désormais être réglée en ligne, par carte bleue ou par virement bancaire, selon les modalités indiquées sur le site.

En contrepartie de quoi, le Membre Ami est étroitement associé à la vie de l'Association (inscription prioritaire aux animations, voix délibérative lors des Assemblées Générales). En outre, quand il participe à une activité résidentielle, il bénéficie d'une exonération partielle ou totale de ses frais d'hébergement, cela dans les limites du budget prévisionnel. Ainsi, pour cette saison, le coût de l'hébergement a été fixé pour les Membres Amis à **24 €** par nuit dans la Maison (et 12 € en camping sur la propriété).

** En cas de réelle difficulté financière, une modulation est possible comme expliqué dans le rapport financier (p 4).*

2) Membre sympathisant : Membre qui, pour la saison en cours, ne veut et/ou ne peut participer que de façon irrégulière ou ponctuelle aux animations proposées, mais qui pourtant souhaite être tenu informé de la vie et des activités de l'Association. Le Membre sympathisant règle une cotisation annuelle de **50 €** payable en une seule fois lors de son adhésion (par chèque ou en ligne par carte bleue ou virement). En contrepartie de quoi il est destinataire des courriers de l'Association, peut demander un accès au blog et est invité à l'Assemblée Générale annuelle (où il n'a qu'une voix consultative). Si, exceptionnellement, il est hébergé sur place, il devra participer aux frais d'hébergement à part entière soit, actuellement, **40 €** par nuit (20€ en camping sur la propriété).

IMPORTANT : lors de l'AG d'octobre 2023, le choix a été reconduit *de ne pas augmenter les cotisations*. En place de quoi, les personnes qui le peuvent sont invitées à faire *une donation complémentaire* d'un montant laissé à leur appréciation au moment où elles règlent leur cotisation. Nous comptons sur ce complément financier pour équilibrer notre budget. D'avance merci pour votre générosité...

Demande d'adhésion à l'Association (octobre 2023)

À recopier et à renvoyer avec votre règlement au trésorier, Mr Joël Caillerie,
10 rue de la Cannelle, 53970, L'Huisserie // joel.caillerie@laposte.net // 06 75 05 96 46

Nom & Prénom :

Adresse postale :

e-mail :N° de tél :

- J'ai bien pris connaissance des deux catégories de membres adhérents (ami et sympathisant) dont se compose l'Association ainsi que des prérogatives propres à chaque catégorie.

- En conséquence, je désire devenir : membre ami membre sympathisant

Je vous adresse ci-joint la cotisation annuelle correspondante de 240€ (membre ami)* ou de 50 € (sympathisant)*

- J'y joins une donation complémentaire (cf. explications à la page 4 de cette Lettre)

**Membre ami, vous pouvez faire 4 chèques d'un montant de 60€ ; membre sympathisant, 1 seul chèque de 50€.
à l'ordre des **Amis de La Bertais-Vassot**.*

En cas de réelles difficultés financières, reportez-vous aux dispositions spéciales exposées dans le compte rendu de l'AG à la page 4 de la Lettre.

DATE et SIGNATURE :